
L'influence des normes sociales sur l'intervention du témoin de harcèlement sexuel dans le milieu professionnel

Auteur : Pirard, Gaëlle

Promoteur(s) : Silvestre, Aude; Dardenne, Benoît

Faculté : Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation

Diplôme : Master en sciences psychologiques, à finalité spécialisée en psychologie clinique

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/19122>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

L'influence des normes sociales sur l'intervention du témoin de harcèlement
sexuel dans le milieu professionnel

Erratum

Page 12, §3, ligne 4 : au lieu de « à céder aux faveurs sexuelles du harceleur, sous peine d'être sanctionné », il convient de lire « à céder aux faveurs sexuelles du harceleur, sous peine d'être sanctionnée ».

Page 13, §4, ligne 6 : au lieu de « conséquences négatives similaire », il convient de lire « conséquences négatives similaires ».

Page 15, §1, ligne 2 : au lieu de « un facteur susceptible de diminuer la volonté de régir de la victime », il convient de lire « un facteur susceptible de diminuer la volonté de réagir de la victime ».

Page 19, §3, ligne 9 : au lieu de « (Dardenne et al., 2006 ; Dardenne et al., 2020 ; Bayers, 2020) », il convient de lire « Dardenne et al., 2006 ; Bayers, 2019 ; Dardenne et al., 2020 ;) ».

Page 47, §1, ligne 8 : au lieu de « celle-ci auraient tendance à remarquer et à intervenir plus rapidement dans une situation de harcèlement sexuel que les hommes », il convient de lire « celles-ci auraient tendance à remarquer et à intervenir plus rapidement dans une situation de harcèlement sexuel que les hommes ».

Page 48, §1, ligne 3 : au lieu de « dans des lieux professionnel », il convient de lire « dans des lieux professionnels ».

Page 52, §2, ligne 2 : au lieu de « au harcèlement sexuel restent toujours expliquées », il convient de lire « au harcèlement sexuel restent toujours inexpliquées ».

Page 54, §4, ligne 2 : au lieu de « quant à la manière donc des normes sont présentées », il convient de lire « quant à la manière dont les normes sont présentées ».

Oubli d'une référence bibliographique présente à la page 19, §3, ligne 9 :

Bayers Laura (2019). *Harcèlement sexuel et intervention de témoins : le rôle du sexisme bienveillant* [Mémoire]. Université de Liège.